

Agri-stabilité
Agri-investissement **État A 2024**
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Renseignements du participant

Identification du participant	
Prénom/ Nom de l'entité	
Nom de famille	
Adresse	
Ville/Village	Prov/Terr Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de téléphone portable
Adresse de courriel	Numéro de télécopieur
Numéro d'identification du participant (NIP) Remarque : Vous devez inscrire votre NIP ou NE sauf si aucun ne vous a été attribué.	
Numéro d'assurance sociale (NAS)	Numéro de la bande
Numéro d'entreprise (NE)	
Numéro de fiducie	Numéro de fiducie entreprise
Langue de préférence <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais	

Renseignements sur la personne-ressource	
Si vous voulez qu'une autre personne puisse fournir des renseignements en votre nom, remplissez cette section. Cela s'applique seulement aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.	
Cochez cette case si vous avez une personne-ressource : <input type="checkbox"/>	
Prénom	
Nom de famille	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Ville/Village	Prov/Terr Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de téléphone portable
Numéro de télécopieur	
Voulez-vous qu'une copie de votre avis de calcul des paiements du programme Agri-stabilité soit envoyée à votre personne-ressource? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Remarque : Si vous avez une personne-ressource, vous devez remplir cette section à chaque fois que vous soumettez ce formulaire. Les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement mettront à jour les renseignements concernant votre personne-ressource.	
En fournissant le nom de votre personne-ressource, vous autorisez ces administrations à recevoir des renseignements de cette personne et à lui en divulguer, ainsi qu'à faire des modifications à vos demandes selon les directives de la personne-ressource.	

Renseignements agricoles	
Province/Territoire où se situe la ferme	<input type="checkbox"/>
Nombre d'années d'exploitation	<input type="checkbox"/>
L'année 2024 était-elle votre dernière année d'exploitation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous effectué un cycle complet de production pour au moins un de vos produits?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « Non » à la question précédente, était-ce à cause d'une catastrophe naturelle?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Titulaire d'une charge publique fédérale ou employé d'AAC	
Est-ce que vous, ou toute personne qui vous a aidé à remplir ce formulaire, êtes ou étiez titulaire d'une charge publique fédérale ou un employé d'Agriculture et Agroalimentaire Canada?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Type de ferme	
(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)	
<input type="checkbox"/> société	Année Mois Jour
<input type="checkbox"/> coopérative	Date de constitution en société
<input type="checkbox"/> organisme communautaire	<input type="checkbox"/> Indien inscrit pratiquant l'agriculture dans une réserve
<input type="checkbox"/> associé d'une société de personnes	<input type="checkbox"/> exploitation agricole appartenant à une bande
<input type="checkbox"/> société à responsabilité limitée	<input type="checkbox"/> fiducie
En cas de décès du participant, veuillez indiquer la date du décès.	Année Mois Jour

Autres renseignements agricoles	
Endroit où se situe la ferme principale, indiquez le nom et le numéro de votre district, de votre comté ou de votre municipalité :	
Yukon et Colombie-Britannique - district	
Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse - comté	
Manitoba - municipalité	
Nom de district/comté/municipalité	<input type="checkbox"/>
Numéro de district/comté/municipalité	<input type="checkbox"/>
Exploitations agricoles regroupées	
Selon les critères de regroupement du programme Agri-stabilité énoncés dans le guide, cette exploitation agricole devrait-elle être regroupée avec une autre pour l'année de programme 2024? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Remarque : Si vos exploitations agricoles étaient regroupées lors de votre dernière année de participation au programme, elles le seront automatiquement pour 2024, sauf si vous avez répondu "Non" à la question précédente.	
Si vos exploitations devraient être regroupées au cours de l'année de programme 2024, ou si elles l'étaient mais ne devraient plus l'être, indiquez le ou les NIP qui devraient être ajoutés ou retirés de l'ensemble de vos exploitations agricoles.	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ajouter <input type="checkbox"/> Enlever <input type="checkbox"/>	Ajouter <input type="checkbox"/> Enlever <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ajouter <input type="checkbox"/> Enlever <input type="checkbox"/>	Ajouter <input type="checkbox"/> Enlever <input type="checkbox"/>

Agri-stabilité
Agri-investissement

État A 2024
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Exploitation 1 de

État des activités agricoles (si applicable)

Autres		Montant	
Revenu agricole brut (inscrivez le total du « Sommaire des revenus » de la page 2)	9959		
Total des dépenses (inscrivez le total du « Sommaire des dépenses » de la page 3)	9968		
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne 9959 moins ligne 9968)	9969		A
Rajustement facultatif de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9941		
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9942		
Total: Ligne 9941 plus ligne 9942			B
Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne A plus ligne B)	9944		
Revenu agricole net (perte nette)	9946		

Renseignements sur l'actionnaire ou le membre

Nom de l'actionnaire ou du membre	Numéro d'identification du participant (NIP) au programme Agri-stabilité et Agri-investissement									

Renseignements sur la société de personnes

Nom de la société de personnes									
Remarque : Inscrivez le numéro d'identification du participant (NIP) de chacun de vos associés. Inscrivez le prénom et le nom des associés qui sont des particuliers et le nom de la société pour ceux qui sont des sociétés de personnes. Le total des quotes-parts doit être égal à 100 %.								Votre quote-part de la société de personnes <input type="text"/>	
NIP d'Agri-stabilité et Agri-investissement		Prénom du particulier		Nom du particulier		Nom de la société		Quote-part %	
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%

Agri-stabilité
Agri-investissement

État A 2024
Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont déterminés à protéger vos renseignements personnels. Les renseignements dans ce formulaire et, si vous avez d'autres exploitations agricoles, dans le formulaire, État B, sont recueillis en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et ils seront utilisés exclusivement pour :

- administrer votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- établir votre admissibilité aux prestations;
- vérifier les renseignements fournis;
- remettre des reçus aux fins de l'impôt;
- administrer les prestations provenant d'autres programmes fédéraux (y compris ceux d'AAC), provinciaux ou territoriaux;
- permettre la vérification, l'analyse et l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux par les administrations de programme, AAC, les gouvernements provinciaux et territoriaux ou des tiers embauchés à cette fin.

Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli et utilisé uniquement si une indemnité imposable est versée en vertu des articles 10 et 11 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et du sous-alinéa 241(4)(d)(xi) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR).

En remplissant ce formulaire, vous autorisez les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale, ainsi que les tiers qui possèdent des renseignements pertinents sur votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et l'administration de ces programmes à communiquer ces renseignements à AAC.

Tous les demandeurs, à l'exception des Indiens inscrits et des exploitations agricoles appartenant à une bande : En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'ARC à communiquer à AAC les renseignements de ce formulaire et tout autre renseignement que le demandeur n'a pas fourni sur son formulaire et que l'ARC a déjà obtenu. Vous autorisez aussi AAC à communiquer, si nécessaire, les renseignements de ce formulaire et tout autre renseignement fourni lors du traitement de votre demande à l'ARC, aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, comme l'exige la loi.

Indiens inscrits et exploitations agricoles appartenant à une bande : AAC consent à ce que les renseignements fournis par les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ne soient pas divulgués à l'ARC par l'Administration, sauf si la divulgation desdits renseignements est prescrite par la loi. En remplissant et en soumettant le présent formulaire, vous autorisez l'Administration à communiquer les renseignements de votre État A à AAC et vous autorisez AAC à divulguer, au besoin, ces renseignements et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande aux gouvernements provinciaux ou territoriaux et aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux et territoriaux.

Si vous ne consentez pas à ce que les renseignements dans ce formulaire soient communiqués, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou à recevoir des prestations, ou des redressements à ces prestations, dans le cadre de ces programmes.

Les renseignements personnels seront traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous avez droit à la protection et à la correction des renseignements personnels qui vous concernent, et à l'accès à ces renseignements. Pour les renseignements personnels qui relèvent d'AAC, ces droits peuvent être exercés en communiquant avec le directeur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'AAC à l'adresse suivante : aafc.atip-airp.aac@agr.gc.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels par AAC. Les détails sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels sont décrits dans le fichier de renseignements personnels — compte de stabilisation du revenu net (CSRN), AAC PPU 183.

En ce qui concerne les renseignements personnels qui relèvent de l'Agence du revenu du Canada, ces droits peuvent être exercés en communiquant avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'Agence du revenu du Canada à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca. Les détails sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 025.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de prestations dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette exploitation agricole n'a pas été changée ou créée dans le but de manipuler les prestations des programmes ou d'éviter les limites maximales prescrites sur les paiements de programme;
- 3) comprenez et acceptez que tout paiement provisoire ou anticipé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant de ce programme;
- 4) acceptez de rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, lesquels ont été calculés selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) comprenez que des intérêts seront imposés sur les paiements en trop;
- 6) comprenez et acceptez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés à ceux d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et acceptez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être divulgués à d'autres participants dont les renseignements ont été jumelés aux vôtres;
- 7) comprenez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, ceux-ci vous ont autorisé à fournir ces renseignements;
- 8) comprenez et acceptez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès des administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) comprenez et acceptez que les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pourront divulguer des renseignements concernant votre demande à la personne que vous avez inscrite comme personne-ressource sur ce formulaire et modifier votre demande selon les directives de cette personne;
- 10) acceptez que des tiers, l'ARC ou d'autres programmes gouvernementaux divulguent, sur demande, les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement si celles-ci considèrent qu'ils sont nécessaires à la vérification des prestations de ces programmes ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 11) comprenez qu'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer à des programmes de prestations est une infraction criminelle et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.